

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et accepté.

### **N° D.24.10.22/1 - OBJET : PEDT (Projet Educatif De Territoire)**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Chatre Murièle. Elle rappelle aux conseillers que la continuité éducative est au cœur du Plan mercredi. Elle repose sur le lien créé entre les communes, la communauté de communes, les associations, l'Education Nationale et les parents. Mme Chatre présente le contenu du projet éducatif de territoire sur la période 2022-2024. Quatre axes sont prévus : Culture et éducation artistique ; Activités physiques et sportives ; Nature et environnement ; Education à la citoyenneté et au vivre ensemble.

L'axe « Education à la citoyenneté et au vivre ensemble » apparaissant comme à la fois central et transversal, il a été décidé d'en faire le thème central du nouveau PEDT. Les trois autres axes devenant des déclinaisons de ce thème. Cette convention PEDT est à signer par la CAF, l'Education Nationale, la communauté de communes, les communes et les associations gestionnaires d'accueil de loisirs. Dans ce cadre, un soutien financier de la CAF sera renforcé avec une bonification sur Prestation de Service Ordinaire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention Projet Educatif Du Territoire 2022-2024,

### **OBJET : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le marché a été passé le 05 juillet 2022 et se terminer le 09 septembre 2022. Une seule offre a été reçue, celle du cabinet REALITES ENVIRONNEMENT pour un montant de 56 112,00 € TTC. Le département a analysé leur offre qui obtient une bonne note. Ce marché bénéficie de subventions qui ont déjà été demandées au département et à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, il est stipulé qu'une demande sera faite aussi à la région. Le schéma directeur d'assainissement doit être fait avant le transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes.

Le vote de la délibération est reporté au prochain Conseil Municipal car des documents sont manquants.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- M. Grouiller fait un rappel de l'historique concernant le viticulteur d'Ambierle qui utilise le nom de LA BENISSON-DIEU pour ses cuvées. Les élus ont reçu M. Anouil le 22 mai 2019 pour expliquer son projet. A la suite de cela, plusieurs renseignements ont été pris pour savoir la légalité d'utiliser le nom d'une commune qui n'est pas le lieu de production du vin bien que le siège social du domaine soit sur La Bénisson-Dieu. Le nom a été déposé à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) le 15 juillet 2019. Plusieurs demandes ont été faites pour éviter la confusion pour le consommateur entre le lieu de production et le nom du produit. Les réponses des différents organismes sont évasives. Il est proposé de mieux se renseigner et de voir après s'il est possible d'intervenir et à quel coût.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a été alertée par des parents qu'il y avait un problème à l'arrêt de bus chemin des Philiberts. Le transporteur qui récupère les enfants remontent du bourg en direction du Bois Culé. La Région qui est en charge des transports scolaires a été alertée. Après plusieurs échanges et une réunion sur place avec la région, le département, le transporteur et la commune, une solution a été trouvée. Les enfants seraient du bon côté de la route mais peut-être sans abri. Une réunion sur place avec les parents est prévue pour donner des explications.

- M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des aînés aura lieu le samedi 19 novembre 2022 à 12h à la salle d'animation. Les invitations ont été lancées et la réponse doit être rendue avant le 05 novembre 2022. Les conseillers sont invités à participer au repas en payant leur part.

- M. le Maire donne un résumé du dernier procès-verbal de la Communauté de Communes et de l'Assemblée des Maires. Pour le transfert des compétences eau et assainissement, c'est le bureau SECUNDO qui a été retenu. Il y a déjà eu 35 subventions de 100€ versées pour l'achat de vélo électrique. Une demande de subvention a été faite pour la création de voies vertes et pistes cyclables. M. Perey à la DDT a été remplacé par M. Régnier-Vigouroux. Le problème de l'attractivité des bibliothèques est soulevé.

- M. Bas prend la parole pour expliquer la réunion du 21 septembre avec le SIEL sur l'éclairage public. C'est un service qui fonctionne très bien et la réunion a beaucoup tourné autour des économies d'énergie. Il a été supposé de remplacer toutes les ampoules actuelles par des LED ce qui permettrait de diviser la consommation par 2. La commune est dans l'attente du devis car une subvention serait possible à hauteur de 45%. Il a aussi été abordé le plan de relance de la transition écologique, celui-ci permettrait de gérer l'éclairage public grâce à un pilotage des armoires électriques. Le dossier doit être étudié et sera revu au prochain Conseil Municipal.

- Mme Chatre résume l'assemblée générale du Chemin des Ecoliers et du Conseil d'Ecole. Le bureau du Chemin des Ecoliers a été élu : Mme Raberin (présidente), Mme Kossmann (trésorière) et Mme Suriano (secrétaire). Le bilan des activités et financier est très positif. Cette association participe grandement à l'achat de matériel, livre et

aux sorties scolaires. Beaucoup d'animations sont prévues pour l'année 2022-2023 : vente de calendriers, vente de chocolats, tombola, participation au Téléthon, vente de brioches, brocante, soirée patinoire, fête de l'école (le 25 juin), vente de choucroute et vente de pâtes. Pour le Conseil d'École, les représentants des parents d'élèves et les délégués d'élèves sont renouvelés. Les enfants ont beaucoup remercié Eriam et Christophe pour leur nouveau bac à sable. Le règlement intérieur est approuvé sans changement. Les enfants continuent de faire le jardin avec M. Janvier. Des explications sont apportées suite au mail pour « les passeurs de voix ». Enfin, pour être conforme au protocole PPMS, le matériel nécessaire sera vérifié et racheté si nécessaire.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 13 janvier 2023 à 19h à la salle d'animation.

- M. Grouiller donne les résultats du Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots. Les élections ont eu lieu le 20 octobre avec une très bonne participation des enfants. Il y avait 9 candidats pour 6 places, les élus sont : KOSSMANN Thiago (26 voix), BOSIO Laurine (22 voix), BES DE BERG Félix (20 voix), NOVAL Ziggy (17 voix), ORTEGA Ninon (16 voix) et TEMPIER Nora (16 voix). Aucun article dans la presse n'a été mis pour l'instant, car la commune attend la réception des écharpes pour officialiser les élections. La municipalité souhaiterait que les nouveaux conseillers participent à la cérémonie du 11 novembre.

- M. le Maire rappelle qu'une convention avait été signée avec l'office du tourisme et la communauté de communes au sujet de la gestion du Trésor de l'Abbaye. Cette convention datant de 2006, il a été décidé de la réviser particulièrement sur quelques points : date d'ouverture et de fermeture, l'entretien et le nettoyage, l'assurance des biens, l'éclairage et le chauffage. Une réunion est prévue le 13 décembre 2022.

- M. Grouiller explique que la commission voirie s'est réunie le 10 octobre. Il a été décidé de refaire le chemin des plaines, de revoir l'entrée du parking de la salle d'animation, de goudronner le haut du parking de l'école, de refaire le parking du cimetière. Les devis estimatifs du département sont en attente et seront étudiés à leur réception pour définir exactement ce qu'il sera fait. Il est signalé aussi des dégradations dans certains chemins qui seront peut-être aussi repris.

- Mme Tacher intervient concernant le passage à la nomenclature comptable M57 à compter du 01 janvier 2023. Celle-ci oblige à faire un point sur l'inventaire de la commune. Une vérification de celui-ci a donc été fait et les modifications nécessaires seront apportées dans les prochains jours. Plusieurs biens ont été sortis mais cela n'a aucun impact sur le budget communal. Les travaux d'investissement ont été conservés sur les 10 dernières années et seront épurés au fur et à mesure de leur renouvellement.

- Mme Chatre prend la parole pour expliquer que M. Triouleyre Eriam part à la retraite au 01 mars 2023 et que son remplacement était prévu. Pour être dans les temps par rapport au CTI (comité technique intercommunal) du centre de gestion 42, il a été décidé qu'il serait remplacé par M. Brunelin Christophe. Une délibération devra être prise quand la commune aura le retour du CTI.

- M. le Maire rappelle qu'une procédure de reconnaissance en catastrophe naturelle est en cours. Plusieurs dossiers ont déjà été déposés en mairie et que la clôture de remise des dossiers est le 30 octobre. Il est souligné que même si la commune est reconnue dans la zone catastrophe naturelle, les experts des assurances peuvent constater que les dégâts des maisons ne sont pas liés à la sécheresse et donc les assurances peuvent ne pas indemniser les dégâts.

- M. le Maire, suite à la réunion du 14 octobre avec Clothilde Robin et Jérémy Lacroix, fait un point sur les subventions demandées au département.

- M. le Maire indique que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h au monument aux morts en présence de la FNACA et des conseillers du Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots.

- La prochaine réunion est fixée au jeudi 01 décembre 2022 à 20h

- Une question est posée concernant le dossier « village de caractère ». La commune attend la visite de la commission pour savoir si elle peut déposer un dossier.

- La fin d'année approchant, il est proposé que la commission communication se réunisse pour préparer le bulletin municipal.

- Une demande est faite pour que M. Triouleyre fasse le fauchage et les accotements de certaines voies.

- Les conseillers sont avertis qu'un problème est en cours avec un agriculteur concernant des plaques de fibrociment. Une lettre recommandée a été envoyée et nous attendons le retour pour poursuivre les démarches.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H50.

